

Penser aux dangers naturels

L'un des aspects de l'aménagement du territoire est l'observation des dangers naturels basée sur le risque. Le Canton de Fribourg et Châtel-St-Denis/Les Paccots y réfléchissent, à cause du changement climatique.



Peatie de la carte des dangers naturels de Chatel-St-Denis., en rouge zones de danger élevé

Source: Canton Fribourg

Pour pouvoir tenir compte des dangers naturels dans l'aménagement du territoire, il y a aujourd'hui les cartes de dangers. En quatre couleurs différentes, elles montrent le degré de danger à tel ou tel lieu. Le rouge et le bleu signifient qu'il y a un danger élevé et moyen, l'on prend alors des mesures d'aménagement du territoire telles certaines exigences ou des interdictions de construire. Le jaune et le jaune-blanc signifient un danger faible ou résiduel. En règle générale, les mesures sont volontaires.

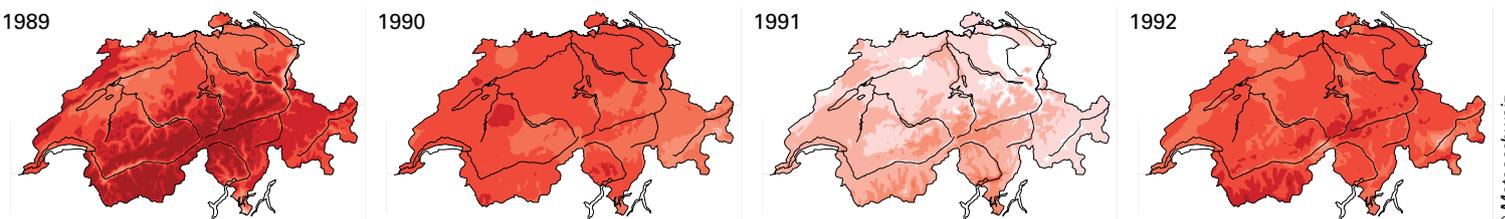
«Dans certaines communes, il a fallu pas mal de temps», dit Marco Schwab, chef du Service des constructions et de

l'aménagement du canton de Fribourg, «mais aujourd'hui, les cartes sont utilisées partout dans notre canton. Nous avons reconnu qu'il faut réfléchir au thème à temps pour éviter des mesures supplémentaires coûteuses. Il y a certes aussi des conflits, et nos concepts actuels ne sont pas toujours utilisables dans la réalité. Il faut regarder les cartes de dangers de manière différenciée, et surtout garder aussi à l'esprit l'ampleur des dommages pour prendre les bonnes décisions. Pour certains bâtiments, par exemple les écoles et les bâtiments des pompiers, nous avons un objectif de sécurité particulièrement élevé. Même

dans un secteur orange, il faut alors être plus sévère et pouvoir exiger des mesures de protection des objets.»

Examen basé sur les risques

Les cartes de dangers ne montrent en effet que les dangers pouvant provoquer des dégâts. Elles ne disent rien du risque effectif, c'est-à-dire de l'ampleur et de la probabilité de ces dégâts. Le risque d'une inondation à la gare centrale de Zurich par exemple n'est pas élevé, mais l'ampleur d'un dommage serait considérable. Autre exemple: si de l'eau pénètre dans la cave d'un secteur à danger résiduel et qu'il s'y trouve un centre



© Meteoschweiz



Coulées de boue le 22 et 23 juillet 2015 à Scuol (GR).

Photo: Police cantonale Grisons

de calcul ou l'entrepôt d'une entreprise ou encore une précieuse collection de biens culturels, le dommage peut également y être immense, alors que des mesures de protection minimales auraient suffi, peut-être un petit mur ou des fenêtres et portes étanches. «Il faut faire attention à la manière et à l'intensité de l'utilisation ainsi qu'à la probabilité des dommages», dit aussi Roberto Loat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). «Il faut donc superposer les cartes de dangers à l'utilisation, et évaluer ainsi les risques qui en découlent. Si les risques sont acceptables, nous devons les gérer de telle sorte qu'ils n'augmentent pas continuellement et qu'il n'en résulte finalement pas un déficit de protection.

«Nous ne devrions pas attendre trente ans et ne rien faire.»

S'ils ne sont pas acceptables et qu'il y ait déjà un déficit de protection, nous devons prendre des mesures pour réduire les risques à un niveau supportable et les y maintenir.»

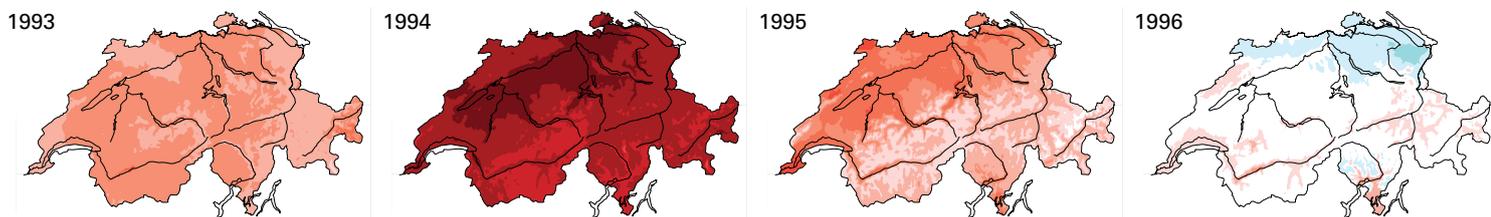
Le changement climatique aura également des répercussions sur les événements liés aux dangers naturels et changera les couleurs et les surfaces des cartes de dangers. «Nous ne devrions pas simplement attendre 30 ans et ne rien faire», dit Thomas Egli, directeur de l'entreprise Egli Engineering AG, qui est spécialisée dans les dangers naturels et organise une exposition spéciale «Gestion des risques liés aux aléas naturels» dans le cadre du Salon spécialisé de sécurité de Zurich.

«Le changement climatique crée des risques, mais aussi des chances. Il faudrait se préparer aux deux.» Ainsi, il y aura des cantons qui devront davantage lutter contre la sécheresse, les vagues de chaleur ou les incendies de forêts.

D'autres seront davantage exposés à des pluies et des crues plus fréquentes et plus intenses. «A l'inverse, il y a des secteurs où certains dangers naturels diminueront, tels par exemple le gel ou les avalanches à moyenne altitude», dit Egli.

Projet pilote à Châtel-Saint-Denis

«Que la situation s'aggrave ou non, il est important de prendre dès maintenant des décisions que l'on ne devra pas regretter dans 50 ou 100 ans», dit Roberto Loat. Dans le canton de Fribourg, l'on a donc lancé un projet pilote qui devrait



montrer comment l'utilisation peut être adaptée au changement de situation causé par une modification climatique. Pour ce faire, l'on a défini une commune pilote sur la base de laquelle seront finalement élaborées des propositions axées sur les dangers existants et tenant compte de nouvelles utilisations, de l'intensification des utilisations et des changements climatiques et visant à savoir comment adapter les processus de planification et les instruments cantonaux et communaux. «Le choix de la commune de Châtel-Saint-Denis est adéquat», dit Marco Schwab. «Elle se développe extrêmement vite, des quartiers sont transformés, l'on construit de manière densifiée, et tout cela se fait sous l'approche de l'aménagement du territoire basé sur le risque.» Le projet concerne surtout, mais pas seulement, le thème des inondations. Des professionnels de l'aménagement du territoire, des juristes, les services spécialisés dans les dangers naturels et les assureurs sont impliqués dans le projet. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) et l'OFEV sont partenaires de projet.

«Exercer une influence sur la culture du risque.»

Développer des projets intéressants

Selon lui, l'on en fait actuellement déjà beaucoup sur le plan communal. «Un certain nombre de thèmes sont saisis dans l'aménagement du territoire, ce qui le rend dans l'ensemble très complexe. Les procédures deviennent plus longues, et le risque lié aux exigences augmente», dit Schwab. «Mais au niveau des plans de quartier, il est encore possible de faire pas mal de choses. Si l'on réfléchit à l'implantation d'une

zone d'habitation d'une certaine ampleur et que l'on travaille davantage avec des experts en matière de dangers naturels, l'on peut développer des projets très intéressants du point de vue de l'architecture, de l'aménagement du territoire et de la protection.»

Le changement climatique négligé

Thomas Egli salue les efforts entrepris actuellement par le canton de Fribourg. «Jusqu'ici, l'on avait beaucoup à faire avec les cartes de dangers, et l'aspect changement climatique a été complètement négligé», dit-il. «Si des cantons ou des communes abordent ce thème maintenant, nous sommes plus proches de la réalité. Il pourrait peut-être en sortir tout à coup des propositions concernant une carte des dangers 2060, pour réfléchir au niveau planification à ce que l'on veut faire alors et à ce que l'on pourrait initier aujourd'hui déjà.»

Stefan Kühnis

Châtel-St-Denis: «Le projet nous facilite le contrôle des dossiers de construction»

«CS»: Châtel-St-Denis fait partie d'un projet pilote du canton de Fribourg qui devrait montrer comment l'aménagement du territoire peut être adapté au changement climatique basé sur les cartes de risque. Qu'est-ce que ça veut dire pour une commune?

Pascal Genoud: La Commune de Châtel-St-Denis est très contente de cette décision de collaboration qui permettra à nos services de faciliter les contrôles des dossiers de constructions qui sont très nombreux en ce moment.

Comment arrivez-vous à gérer les incertitudes de la nature et prendre des

décisions qu'on ne regrettera pas dans 50 ou 100 ans?

Les décisions sont prises en étroite collaboration avec les spécialistes cantonaux qui examinent attentivement chaque dossier.

Est-ce que il y a des infrastructures en zone rouge?

Quelques bâtiments sont implantés en zone rouge. La Commune de Châtel-St-Denis a planifié plusieurs mesures pour améliorer la situation dans ces secteurs, notamment aux abords de la rivière Veveyse sur la traversée de la commune.

Qu'est-ce qu'on dit aux propriétaires? Ils doivent prendre des mesures.

Une discussion a lieu avec les propriétaires pour qu'une information précise leur soit transmise.

Vous profitez du support du Canton de Fribourg et aussi de l'Office fédéral du développement territorial. Votre bilan de cette collaboration?

Le fait d'avoir un organe supérieur pour collaborer est rassurant.

Questions: Peter Camenzind

